

**La Libre Eco (La Libre Belgique)**

Date : 21/09/2019

Page : 11

Periodicity : Weekly

Journalist : --

Circulation : 41500

Audience : 175200

Size : 420 cm² **Chronique Universités****Patrice Schumesch**

Reviseur d'entreprises, associé de PwC Belgique spécialisé en normes comptables internationales pour le secteur public

Professeur invité à HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège

Transparence et gestion des comptes publics : c'est maintenant qu'il faut agir !

■ La mise en place actuelle de gouvernements à différents niveaux en offre l'opportunité.

Besoin de transparence et de restaurer la confiance des citoyens dans la capacité de nos élus à gérer les deniers publics de manière optimale afin de pouvoir répondre aux défis présents et à venir: la mise en place de nouveaux gouvernements à différents niveaux (Commission européenne, fédéral et régional) offre une fenêtre d'opportunité pour insuffler cet élan tant attendu.

Une comptabilité et un reporting performants des pouvoirs publics fournissent le cadre indispensable pour y arriver. Le contexte actuel est donc favorable à une avancée enfin significative dans le domaine.

Un rappel des enjeux en 10 points:

1. La notion d'intérêt public justifierait un niveau d'exigence maximal en termes de transparence et de qualité de comptabilité et du reporting des gouvernements, mais ce n'est pas le cas. Le niveau d'exigence est moins élevé que pour les entreprises privées et aucune harmonisation n'existe.

2. La comptabilité des pouvoirs publics est une comptabilité avant tout budgétaire qui enregistre les flux de trésorerie (recettes et dépenses), afin de permettre de suivre l'exécution des budgets votés. Certains gouvernements ont adopté des règles de comptabilité générale ou patrimoniale se rapprochant de celles des entreprises privées, mais l'application et/ou l'utilisation des informations qu'elle fournit est trop souvent défaillante (lisez par exemple les cahiers de la Cour des comptes).

3. La Commission européenne (Eurostat) impose également aux pouvoirs publics un **reporting statistique** (SEC 2010), utilisé dans le cadre de la surveillance budgétaire des États membres (les critères de Maastricht). Ces règles, souvent abusivement appelées règles comptables, permettent de suivre certains agrégats au niveau macroéconomique, mais ne fournissent pas toutes les informations utiles à la gestion. Par exemple les investissements sont intégrés dans le déficit de l'année au lieu d'être pris en charge sur leur durée de vie.

4. Une comptabilité patrimoniale donne une vue complète de la situation financière d'une entité publique, c'est-à-dire de ses actifs et de ses



dettes (y compris à long terme) et une vision plus économique de sa performance, c'est-à-dire de ses produits et charges de l'année. Une comptabilité budgétaire basée sur les recettes et dépenses ne le permet pas.

5. La comptabilité n'est pas une affaire de techniciens. Sans comptabilisation fiable et complète des éléments de patrimoine (avoirs et dettes) et des opérations d'un gouvernement, pas de reporting complet et fiable possible. Et sans reporting de qualité, aucune possibilité de rendre des comptes de manière transparente et aucune base fiable pour prendre les décisions de gestion de manière bien informée.

6. La directive sur le cadre budgétaire des États membres de 2011 impose à ceux-ci de passer à des normes de comptabilité patrimoniale. La Commission européenne (via Eurostat) a mené des travaux préparatoires au développement des EPSAS (futurs normes comptables européennes pour le secteur public), inspirées des normes internationales et applicables à l'ensemble des pouvoirs publics des États membres. Le vote politique est du ressort des instances européennes nouvellement élues.

7. Une comptabilité performante ne crée pas automatiquement une transparence accrue et une meilleure gestion de l'argent public mais elle constitue un préalable indispensable pour y arriver. Les informations comptables peuvent alimenter un reporting utile à la prise de décision, permettant d'évaluer l'impact économique et à long terme des décisions politiques et l'efficacité des actions menées par rapport aux objectifs.

8. Ce qui est montré est géré. Une transparence des comptes publics est essentielle au débat démocratique. La reddition de comptes peut être liée au niveau auquel s'exercent les responsabilités politiques (une commune, un ministère, un gouvernement dans son ensemble, un organisme d'intérêt public, etc.).

9. Transparence ne veut pas seulement dire donner de l'information mais aussi la rendre accessible pour toutes et tous. Une communication didactique et bien organisée contribue à restaurer la confiance de nos citoyens.

10. Les médias doivent s'intéresser davantage à la problématique en contribuant au travail d'éducation des citoyens et des acteurs politiques. Les enjeux financiers et démocratiques d'un système comptable et de reporting performants sont essentiels.

La notion
d'intérêt public
justifierait un
niveau
d'exigence
maximal en
termes de
transparence.

Ce qui est
montré
est géré. Une
transparence des
comptes publics
est essentielle au
débat
démocratique.